



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Motion

Dépôt CSV

Luxembourg, le 16 mai 2019

Dépôt: Gilles Roth

Heure d'actualité au sujet de
la politique climatique du
Gouvernement.

La Chambre des Députés

- Considérant les rapports consécutifs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et notamment son rapport spécial 2018 sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C ;
- Considérant l'Accord de Paris signé par le Luxembourg le 22 avril 2016 et adopté formellement le 4 novembre 2016 ;
- Constatant que nous sommes confrontés à une urgence climatique et que cette situation requiert des efforts accrus tant au niveau national qu'eupéen en vue de réaliser une dé-carbonisation progressive de la consommation d'énergie au Luxembourg ;

Invite le Gouvernement :

- à veiller à ce que des moyens budgétaires adéquats destinés à la lutte contre le changement climatique soient prévus au niveau budgétaire à partir de 2020;
- à veiller à ce que ces moyens budgétaires soient investis de façon prioritaire dans le domaine de la production et la recherche sur le stockage d'énergies renouvelables, de même que celui de l'efficacité et de la suffisance énergétiques ainsi qu'en matière de recherche de nouvelles technologies durables ;
- à veiller à ce que ces moyens budgétaires soient accompagnés d'actions législatives et réglementaires ambitieuses en faveur de la protection du climat;
- à accélérer le développement des réseaux de transports en commun et de la mobilité douce;
- à veiller à ce que toutes les mesures destinées à la lutte contre le changement climatique soient évaluées par rapport à leur impact social et à prévoir, le cas échéant, les mesures, actions ou interventions d'accompagnement qui s'imposent tant au niveau national qu'eupéen ;


- à intervenir, le cas échéant, auprès des instances européennes, afin de s'assurer de la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire commun pour assurer la compétitivité des entreprises luxembourgeoises au niveau européen ;

- à veiller dorénavant à ce que toute action législative et toute décision politique soient cohérentes avec l'objectif de lutter contre le changement climatique ;

- à soumettre dès la fin de l'année en cours un paquet de mesures concrètes devant permettre d'avancer progressivement en matière de dé-carbonisation et de protection du climat;

- à organiser un large débat parlementaire afin de discuter du paquet de mesures proposées et de chiffrer leur impact financier.

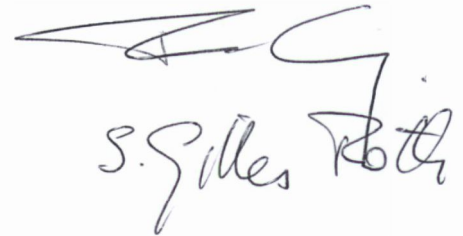

Hansen Martine


PAUL GALLES



L. MOSAR




S. Gilles Roth